

COMMISSION DE VALIDATION DES DONNEES POUR L'INFORMATION SPATIALISEE

Fiche d'identification du standard

Nom	Plan local d'urbanisme (PLU) – Plan d'occupation des sols
Description du contenu	Le présent standard de données COVADIS concerne les documents de plans locaux d'urbanisme (PLU) et les plans d'occupation des sols (POS qui valent PLU). Ce standard de données offre un cadre technique décrivant en détail la façon de dématérialiser ces documents d'urbanisme en une base de données géographiques qui soit exploitable par un outil SIG et interopérable. Ce standard de données concerne aussi bien les plans graphiques de zonage, les prescriptions s'y superposant que les règlements s'appliquant à chaque type de zone. Ce standard de données COVADIS a été élaboré à partir du cahier des charges pour la dématérialisation des documents d'urbanisme mis à jour en 2010 par le CNIG, lui même basé sur la version consolidée du code de l'urbanisme en date du 1er janvier 2010. Les recommandations de ces deux documents sont cohérentes même si leur objet n'est pas le même. Le standard de données COVADIS propose des définitions et une structure pour organiser et ranger dans une infrastructure les données géographiques de PLU/POS existant sous forme numérique tandis que le cahier des charges du CNIG sert à encadrer la numérisation de ces données. La partie 'Structure des données' présentée dans ce standard COVADIS donne des recommandations complémentaires en matière de stockage des fichiers de données (cf. partie C). Il s'agit de choix spécifiques à l'infrastructure de données du MAAPRAT et du MEDDTL qui ne s'appliquent pas en dehors de leur contexte. Les cartes communales font l'objet d'un autre standard de données COVADIS.
Thème principal	Limites & Planification/cadastre
Lien avec un thème INSPIRE	Le standard de données sur les PLU est directement concerné par les spécifications du thème 4 « Usage des Sols » de l'annexe III de la directive INSPIRE. Dans la mesure où les documents d'urbanisme utilisent le plan cadastral, les spécifications des parcelles cadastrales proposées par la directive INSPIRE (ref. D2.8.I.6) pourront également avoir une influence sur ce standard COVADIS.
Zone d'application	France entière
Objectif des données standardisées	Les données standardisées visent principalement trois objectifs complémentaires : - Faciliter la dématérialisation des documents d'urbanisme, en particulier leurs documents graphiques, afin qu'ils s'intègrent au mieux à un logiciel d'aide à l'instruction ADS. - Permettre la généralisation des documents d'urbanisme pour leur suivi national et des études d'occupation du sol, d'étalement urbain et de maîtrise de l'urbanisation. - Permettre de répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement : « Art. L. 121-1. – Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable : 1° L'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé et le développement rural d'une part, une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, la protection des sites, des milieux et paysages naturels d'autre part, et la sauvegarde « des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti »
Type de représentation spatiale	Les données géographiques concernées sont de nature vectorielle (polygones, lignes et points)
Résolution, niveau de référence	La résolution géométrique doit répondre aux contraintes imposées par un document de planification opposable qui est réalisé à l'échelle cadastrale. Les données de ce standard ont une résolution géographique correspondant à l'échelle du référentiel cadastral utilisé. Cette résolution équivaut en moyenne à 2000.